

PRÉSENTÉ

179

MEMO212

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007



MÉMOIRE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DANS LE CADRE DE SA CONSULTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT

DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

PAR

LA DOCTEURE CHRISTIANE GAGNON, PRÉSIDENTE

LE 4 AVRIL 2003

TABLE DES MATIÈRES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec	2
La contribution de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au débat sur la production porcine au Québec.....	4
Des risques associés à la production porcine : perspective vétérinaire.....	5
- Les maladies transmissibles aux humains.....	7
- Les résidus médicamenteux dans les viandes.....	9
- La résistance aux antimicrobiens.....	12
- Les résidus médicamenteux dans l'environnement.....	13
Le bien-être animal.....	14
Autres commentaires.....	16
Conclusion.....	18
Annexe I - La formation des médecins vétérinaires au Québec.....	19

Note au lecteur :

Plusieurs des constats énoncés dans ce mémoire ont été soumis antérieurement à la Commission, mais de façon éparse.

Ce mémoire a l'utilité de les rassembler afin de présenter une perspective vétérinaire homogène.



L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions et de la Loi sur les médecins vétérinaires qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec, pour assurer la protection du public.

Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses moyens

Contrôler l'admission à l'exercice, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline en appliquant les règlements adoptés pour le faire.

L'Ordre, qui a cent ans d'existence, comprend actuellement 1 800 membres, soit tous les médecins vétérinaires autorisés à exercer la médecine vétérinaire au Québec.

Parmi ces membres, 39 médecins vétérinaires, exercent sur le terrain en production porcine proprement dite alors qu'environ 300 oeuvrent en santé publique et cinq en environnement (se référer au tableau en page 3).

Plusieurs des activités en santé publique concernent directement ou indirectement la production porcine, soit l'inspection des viandes, les services diagnostics dans les laboratoires, le contrôle des épizooties, l'épidémiosurveillance, l'enseignement et la recherche.



L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Domaine de pratique	Nombre de membres	%
Porc	39	2,1
Santé publique	178	9,6
Enseignement et recherche	139	7,5
Environnement	5	0,3
Volaille	9	0,5
Bovins, ovins et caprins	389	21,0
Chevaux	63	3,4
Animaux de compagnie	853	46,1
Autres	172	9,3
Total :	1,847	100



LA CONTRIBUTION DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC AU DÉBAT SUR LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

L'Ordre constate que tout au cours des audiences publiques tenues sur le développement durable de la production porcine au Québec, de nombreux citoyens ont exprimé à maintes reprises de vives inquiétudes à l'égard non seulement de la protection de l'environnement, mais également des risques potentiels pour leur santé et celle du public en général.

Discipline scientifique de haut niveau, la médecine vétérinaire est la seule profession médicale du domaine agricole. Formés au niveau universitaire et post-universitaire, les médecins vétérinaires agissent comme interface indispensable entre le producteur et le consommateur, tant par leurs connaissances pratiques sur le terrain que par leur expertise en santé animale et publique. Ils s'avèrent ainsi des intervenants-clés dans l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement associés à la production porcine.

Les garanties de protection du public qui caractérisent la profession vétérinaire reposent sur un cadre législatif et réglementaire qui établit les devoirs, responsabilités et obligations déontologiques du médecin vétérinaire envers le public, le client ou le consommateur.

Les médecins vétérinaires tiennent à faire connaître leur expertise à la Commission, la partager avec tous les protagonistes et contribuer à résoudre la problématique complexe d'une production porcine sécuritaire, socialement acceptable et durable.

Note : Voir annexe I en page 19 sur la formation des médecins vétérinaires au Québec.



DES RISQUES ASSOCIÉS À LA PRODUCTION PORCINE : PERSPECTIVE VÉTÉRINAIRE

Plusieurs risques pour l'environnement, associés à la production porcine, ont déjà été clairement identifiés.

La contamination des terres et des eaux par les surcharges de phosphore et d'azote n'en est pas le moindre.

Il n'est pas de notre intention d'élaborer sur ce type de risque de nature agronomique, qui relève davantage de la compétence de nos collègues agronomes qui en ont d'ailleurs abondamment débattu au cours des audiences de la Commission.

Nous souhaitons examiner la production porcine à la lumière de notre expertise sous l'angle de la santé animale et de la santé publique, et en dégager les problématiques dans une perspective environnementale.

La question fondamentale

Y a-t-il des risques pour la santé humaine associés à la production porcine?

La réponse à cette question est incontestablement affirmative.

D'emblée, toutefois, une mise au point s'impose : les risques pour la santé humaine ne sont pas tous spécifiques à la production porcine; ils concernent aussi les autres types de productions animales, incluant celles de la vache laitière, des bovins de boucherie et la production avicole.

En effet, l'élevage d'animaux en soi et la consommation de leurs produits comportent des risques inhérents pour le consommateur, le citoyen limitrophe et le travailleur agricole lui-même.

Des travaux analogues à ceux de cette Commission pourraient donc s'avérer pertinents à ces autres productions avec, si nécessaire, les nuances qui s'appliquent.



Les principaux risques associés à la production porcine

Tous les risques associés à la production porcine, qu'ils soient actualisés, en émergence ou à venir, ne sont évidemment pas tous connus. De nombreux témoignages d'experts à cette Commission en font foi.

Il convient toutefois d'identifier les principaux risques connus et d'en saisir l'importance relative. Il importe également de connaître le niveau de maîtrise actuelle de ces risques et de prévoir, si possible, les moyens de leur réduction.

On se doit pareillement d'examiner les moyens pour réduire les zones inévitables d'incertitude relatives aux risques pour la santé humaine générés par la production porcine et d'établir des méthodes de gestion de ces risques.

D'un point de vue vétérinaire, on peut identifier quatre principaux risques pour la santé humaine associés à la production porcine.

- Les maladies transmissibles aux humains (zoonoses);
- Les résidus médicamenteux dans les viandes et leurs sous-produits;
- La résistance aux antimicrobiens;
- Les résidus médicamenteux dans l'environnement.



LES MALADIES TRANSMISSIBLES AUX HUMAINS

Les causes les plus fréquentes de maladies transmissibles aux humains sont les bactéries et les parasites.

Parmi ces microbes, dont la plupart causent des gastroentérites chez les humains, la salmonelle, potentiellement mortelle chez des sujets affaiblis, est de loin la plus fréquente et la plus connue. Le porc en est un porteur naturel, la plupart du temps asymptomatique. Le porc est aussi reconnu comme un porteur asymptomatique de *Yersinia enterocolitica*.

On estime le *Campylobacter jejuni* être de faible prévalence chez le porc, de même que la *Giardia*.

Le dangereux et réputé *E.Coli* pathogène (de type O157:H7) n'est pas présent chez le porc au Québec.

La trichine, un parasite autrefois prévalent chez le porc au Québec, a disparu des productions porcines modernes. Toutefois, il est à noter qu'un éventuel contact avec des animaux sauvages dans des élevages où les porcs peuvent avoir accès à l'extérieur risquerait fort de compromettre ce statut.

Il n'y a actuellement pas de virus pathogène connu chez le porc dont la transmission aux humains par le lisier soit documentée, quoique l'émergence possible du virus de l'hépatite E soit source récente de préoccupation au sein de la communauté scientifique vétérinaire.

(Dans le dossier des xéno-greffes porcs-humains, non permises au Canada, on s'inquiète de la possible transmission de virus pathogènes par la voie aléatoire de la mutation génétique. Mais là n'est pas le propos de cette Commission.)

Le *Cryptosporidium* pourrait aussi se révéler une maladie en émergence.

Les modes de transmission

Le mode de transmission à l'humain le plus connu et le plus fréquent de la plupart de ces pathogènes (*Salmonella*, *Yersinia*, *Campylobacter*) s'avère la consommation de viande de porc, bien que cette viande se compare avantageusement aux autres viandes quant à la présence de pathogènes alimentaires.



La contamination par contact direct avec l'animal, bien que rare, est possible, surtout dans le cas de maladie déclarée chez le porc. Ce type de contamination concerne principalement le travailleur agricole et sa famille ainsi que le médecin vétérinaire traitant.

La contamination par voie aérienne ou par des vecteurs tels les moustiques n'a jamais été décelée.

La contamination des sols et des eaux par les déjections animales demeure une source potentielle de transmission des maladies.

Toutefois, les études actuellement disponibles en santé humaine et en médecine vétérinaire n'ont pas établi à ce jour un lien direct de causalité entre les productions porcines et les maladies hydriques chez les humains.

PRÉVENTION

Il est reconnu que la cuisson adéquate de la viande ou une méthode de traitement des aliments telle que l'irradiation, éliminent presque à 100 % les risques de transmission des maladies par la consommation des viandes.

Compte tenu néanmoins des incertitudes relatives au potentiel de transmission de ces maladies par la voie environnementale, et de la nécessité de maintenir et préserver la santé des animaux, il s'avère primordial de gérer les risques de transmission en amont de la chaîne, à la ferme d'abord.

À la ferme

C'est le domaine d'expertise du médecin vétérinaire praticien. Ce dernier établit des programmes de médecine préventive à la ferme, assure le suivi sanitaire des troupeaux. En collaboration avec le producteur, il met en place une série de mesures pour gérer et diminuer les risques de maladie, mesures telles que l'éducation à la biosécurité, la vaccination préventive, l'établissement de régime nutritionnel et l'usage judicieux des médicaments. En outre, il peut offrir, des conseils relatifs à la gestion des bâtiments et des espaces pour les animaux afin de favoriser tant leur productivité que leur santé et leur bien-être.

Par ailleurs, le médecin vétérinaire aide le producteur à se conformer aux programmes d'assurance qualité à la ferme, tels les programmes HACCP ayant comme objectif de contrôler un ensemble de points critiques dont la maîtrise offre une meilleure garantie de protection de la santé des animaux. Ces



programmes de gestion de risque ont déjà démontré des résultats probants notamment par la diminution de la prévalence des maladies et la réduction de l'usage des antimicrobiens. Près de deux mille producteurs porcins appliquent ces normes au Québec avec le support de leur vétérinaire.

Au laboratoire

Les praticiens requièrent régulièrement les services des laboratoires de diagnostic du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ou des laboratoires privés.

Dans ces laboratoires oeuvrent des médecins vétérinaires spécialistes en pathologie aptes à détecter les maladies animales et les zoonoses.

Les vétérinaires praticiens et les pathologistes en laboratoire constituent la pierre angulaire du Réseau d'alerte et d'information zosanitaire du MAPAQ (RAIZO) voué à la surveillance de l'état sanitaire des productions animales. Ce réseau sentinelle vise à détecter rapidement et communiquer toute émergence d'une problématique pouvant affecter le cheptel québécois.

À l'abattoir

L'approbation et la condamnation des viandes d'animaux destinés à la consommation relèvent du champ d'exercice exclusif des médecins vétérinaires.

À l'emploi de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou du MAPAQ, environ 125 vétérinaires formés en hygiène des viandes oeuvrent en abattoirs à surveiller l'innocuité des carcasses et prévenir la contamination de la chaîne alimentaire par des contaminant de nature bactériologique, chimique ou physique.

LES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS LES VIANDES

Le risque, réel, de résidus de médicaments dans les viandes est probablement le risque le mieux contrôlé en production animale.

L'ACIA et le MAPAQ appliquent dans les abattoirs sous inspection des programmes de surveillance et de contrôle de résidus dans les carcasses, comportant la prise régulière d'échantillons aléatoires tout en étant assorti de sanctions sévères pour les contrevenants.



Selon l'ACIA, on décèle en moyenne un taux inférieur à 0,05 % de contamination des carcasses par les résidus médicamenteux.

Les programmes de traçabilité en voie d'implantation au Québec promettent de contribuer à circonscrire davantage ce risque omniprésent.

L'usage des médicaments, fortement réglementé au Québec, constitue un facteur déterminant de contrôle du risque de résidus médicamenteux dans les aliments.

Au Québec, contrairement à la situation dans les autres provinces, les médicaments destinés aux animaux ne sont disponibles que sur ordonnance vétérinaire.

Ailleurs, tout producteur de porc peut se procurer une gamme de médicaments d'ordonnance, dont particulièrement des antibiotiques en vente libre à des comptoirs dans les meuneries.

Par ailleurs, plusieurs règlements découlant de la Loi sur les médecins vétérinaires encadrent étroitement la prescription vétérinaire par le praticien, dont :

- Le règlement sur les ordonnances;
- Le règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments;
- Le règlement sur l'étiquetage et l'emballage des médicaments destinés aux animaux;
- Le Code de déontologie.

Le vétérinaire traitant a l'obligation réglementaire d'indiquer au producteur, pour tout médicament, le « délai d'attente » soit le délai minimal qui doit s'écouler entre le moment de la dernière administration du médicament à un animal et le moment où l'animal peut être abattu pour fin de consommation ou celui où les denrées alimentaires provenant de cet animal peuvent être récoltées en vue de la consommation.

D'autre part, une récente disposition de la Loi sur la protection sanitaire des animaux interdit aux producteurs la détention de médicaments sans ordonnance valide.



Usage hors-homologation

L'usage hors-homologation des médicaments, autorisé par Santé Canada est une pratique très répandue en médecine vétérinaire partout en Amérique du Nord, liée principalement à l'insuffisance de médicaments homologués disponibles destinés aux animaux.

Afin de pallier aux risques accrus de résidus engendrés par cette pratique, l'Ordre, contribue financièrement au gFARAD canadien (Global food avoidance of residus database) gouverné à la Faculté de médecine vétérinaire par une pharmacologiste vétérinaire.

Cette banque de données opérée en réseau avec le gFARAD américain offre gratuitement à tous les médecins vétérinaires praticiens, un service d'information sur appel dans un délai de 24 heures pour répondre à toute question relative à l'usage sécuritaire de médicaments chez les animaux charcutiers.

UN SYSTÈME PERFECTIBLE

Bien que, tel que démontré, des mesures efficaces de gestion de risques des maladies transmissibles et des résidus médicamenteux dans les viandes soient bien établies au Québec, il faut constater néanmoins que le système est perfectible.

Les abattoirs sans inspection

Il existe au Québec encore une centaine de petits abattoirs sans inspection vétérinaire.

Bien que la presque totalité de la viande de porc transite dans les abattoirs sous inspection, le consommateur serait mieux protégé si tous les abattoirs du Québec étaient sous inspection vétérinaire, tant pour la protection des maladies transmissibles que pour la gestion des risques de résidus médicamenteux.

Responsabilités de Santé Canada

La prescription vétérinaire obligatoire au Canada, l'interdiction de l'importation de médicaments pour usage personnel et un encadrement de l'importation d'ingrédients pharmaceutiques actifs, toutes mesures officiellement réclamées à



Santé Canada par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec constitueraient une protection additionnelle contre les risques de résidus dans les viandes et dans l'environnement en prévenant la circulation illégale de médicaments vétérinaires au Québec.

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

La communauté scientifique ainsi que la profession vétérinaire considèrent que la résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une menace sérieuse à la santé publique et à la santé animale.

Il est officiellement reconnu que l'usage répandu, parfois excessif, des antibiotiques en santé humaine se révèle la principale cause du développement de la résistance chez les humains et il ne fait aucun doute que l'usage de ces médicaments en médecine vétérinaire, particulièrement dans les productions animales, contribue à ce phénomène, même si cette contribution n'est ni précisément quantifiée, ni encore parfaitement comprise.

Il existe par contre un consensus à l'effet qu'un transfert de gènes de résistance des bactéries animales non pathogènes à des bactéries humaines est possible.

La production animale sans antibiotiques est impossible du point de vue de la santé et du bien-être des animaux. Mais l'usage des antibiotiques comme facteur de croissance dans les grandes productions est sérieusement remis en question.

Gestion du risque : mesures prises par la profession

Nul ne connaît actuellement le volume des antibiotiques utilisés ou vendus au Canada en production animale. Par conséquent, l'information est aussi indisponible par secteurs de production. L'étendue de la RAM chez les populations saines est également une variable inconnue à ce jour.

Dans le but ultime de diminuer le bassin des bactéries résistantes et de préserver cette précieuse ressource que constitue les antimicrobiens pour le maintien de la santé humaine et animale, l'Ordre et la profession ont entrepris plusieurs démarches visant à caractériser la RAM d'origine agricole ainsi qu'à identifier les moyens de la réduire.



Mentionnons notamment :

- Participation de médecins vétérinaires au Comité national sur l'antibiorésistance mis sur pied par Santé Canada.
- Mise sur pied d'une table sur la RAM au sein du Groupe Qualité piloté par le MAPAQ à l'instigation directe de l'Ordre.
- Mise sur pied par l'Ordre de son propre Comité sur la RAM.
- Publication par la profession et diffusion de guides sur l'usage judicieux des antimicrobiens, dont l'un est spécifique à l'espèce porcine.
- Programmes de formation continue sur l'utilisation rationnelle des médicaments et sur les alternatives à leur usage.

Entre autres démarches, l'Ordre multiplie les représentations auprès de Santé Canada afin que ce ministère promulgue l'interdiction d'importation pour « usage personnel » d'antimicrobiens destinés aux animaux de consommation, encadre davantage l'importation d'ingrédients pharmaceutiques actifs et n'autorise la distribution d'antimicrobiens que sur ordonnance vétérinaire seulement partout au Canada.

LES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS L'ENVIRONNEMENT

À notre connaissance, aucune étude ni recherche n'a été publiée au Canada sur la question du risque de résidus de médicaments d'origine animale dans l'environnement. Étonnante, à prime abord, cette méconnaissance est analogue en médecine humaine. Pourtant source potentielle tout aussi importante de résidus médicamenteux, cette question est à ce jour à peine effleurée et aucun constat n'est appuyé d'études et statistiques probantes.

À peine, faisait-on état, récemment, d'études partielles relatant la contamination des eaux par certains médicaments d'origine humaine dont notamment des anovulants, de l'acide acétylsalicylique et des cosmétiques, de même que de la tétracycline d'origine inconnue. Aucune donnée de ces études parcellaires ne précise l'impact réel ou possible de contamination observée sur la population humaine et la faune.



Il faut toutefois souligner que les facteurs de dilution et de dispersion dans l'eau et l'environnement devraient aussi s'appliquer ici de telle sorte que le danger potentiel n'apparaît pas d'emblée immédiat et important.

L'inexistence de données concrètes et vérifiables tant en médecine humaine qu'animale, exige la poursuite de l'examen attentif des divers signaux indicateurs de potentielles contaminations.

Gestion du risque

Le poids des indicateurs de tendance exige une action proactive de tous les intervenants : le contrôle de l'usage des médicaments, les méthodes d'élevage appropriées ainsi qu'une réglementation accrue dans l'établissement des politiques de protection des cours d'eau s'avèrent nécessaires.

Récemment Santé Canada communiquait son intention d'élaborer un Règlement sur l'évaluation environnementale (REE) ayant pour but d'assujettir toute nouvelle substance visée par la Loi sur les aliments et drogues. Il s'agit d'une étude d'impact environnemental systématique qui mérite d'être applaudie.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La question du bien-être animal dans les productions animales intensives préoccupe la profession vétérinaire.

Madame Renée Bergeron, à la séance du 24 octobre 2002, a dressé avec justesse un portrait pertinent des grandes tendances de cette question d'intérêt public, aux répercussions commerciales, dorénavant devenu un enjeu politique.

L'Ordre souscrit au constat d'une tendance mondiale, lourde et irréversible en faveur du mieux-être animal au sein des élevages intensifs qui forcera le changement d'attitude et éventuellement l'amélioration progressive et radicale des modes de pratique.

Un débat sur ce sujet pourrait occuper plusieurs séances de la Commission, mais le cadre des audiences publiques sur l'environnement apparaît difficilement comme le lieu le mieux approprié pour en traiter.

Voici néanmoins quelques commentaires.



Pour le médecin vétérinaire dont la profession est dédiée au maintien de la santé et du bien-être des animaux, le bien-être animal dans les grandes productions animales peut s'avérer souvent une question déchirante sur le plan personnel.

Des pratiques telles que la castration à froid, le confinement des animaux et l'entrave à l'expression naturelle des comportements interpellent quotidiennement les praticiens.

Ces méthodes de production, pour l'instant socialement acceptables, sont appelées à évoluer rapidement sous la pression publique, mais aussi avec les progrès scientifiques.

Les médecins vétérinaires contribuent largement à la confection de Codes de pratique nationaux visant à accroître le bien-être des animaux dans les grandes productions.

Les enjeux, en matière de bien-être animal, comportent de grands défis. Il s'agit de :

- Définir les paramètres scientifiques du bien-être animal;
- Les transformer en science appliquée à intégrer dans les pratiques quotidiennes;
- Respecter les critères de sécurité alimentaire et de viabilité économique;
- En faire des normes nationales connues, éventuellement obligatoires;
- Implanter un système de vérification crédible (audit).

Dans l'intermédiaire, l'Ordre se réjouit que le bien-être animal soit désormais partie intégrante des programmes d'assurance qualité en voie de s'étendre à la majorité des producteurs porcins du Québec.

Par ailleurs, la profession est d'avis que les mesures avancées pour accroître le bien-être ne devraient pas compromettre la santé humaine ou animale : dans ces cas, un niveau accru de précautions s'impose.



AUTRES COMMENTAIRES

Le débat sur la production porcine durable révèle de grandes zones d'incertitude relative aux risques pour la santé humaine, animale et environnementale.

Un constat s'impose : l'absence d'une surveillance adéquate de l'environnement.

Investissement dans la recherche

Afin de réduire les zones d'incertitude, il s'avère impératif d'investir dans le financement d'outils de recherche et de surveillance active de l'environnement.

Des recherches ciblées, fondées sur les principes reconnus d'évaluation des risques, peuvent contribuer à augmenter le champ des connaissances, gérer les risques et réduire les craintes.

Les médecins vétérinaires ne connaissent certes pas toutes les réponses, mais ils disposent de l'expertise nécessaire pour faire des recherches ciblées afin de quantifier et gérer les risques associés à la production porcine.

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal se révèle à elle seule un véritable centre de recherche axé sur les problématiques en santé publique et environnementale.

Un inventaire remarquable d'activités s'y déroule, dont :

- Une chaire de recherche en salubrité des viandes :

Les membres de cette chaire collaborent activement avec l'Institut de recherche en développement agroalimentaire (IRDA) qui étudie entre autres les caractéristiques génétiques de *Giardia* et *Cryptosporidium* afin d'identifier les sources humaines ou animales de ces parasitoses;

- Le Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP);
- Le Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et en santé publique;



- Des études portant sur :
 - . Les salmonelles multi-résistantes potentiellement transmissibles aux humains;
 - . La dissémination de certains gènes de résistance bactériens chez l'homme et l'animal;
 - . L'impact de la fertilisation sur la contamination des eaux;
 - . La modélisation des flux d'azote dans les sites d'exploitation porcine;
 - . Le développement d'indicateurs agroenvironnementaux de la pression hygiénique des productions animales sur la santé humaine.

Il nous apparaît impérieux de continuer à financer ce type de recherche afin d'assurer au Québec une production porcine durable socialement acceptable et sécuritaire.

L'industrie agricole : des principes à respecter

L'industrie agricole assure la santé économique de plusieurs familles québécoises et contribue à la survie du milieu rural.

Pour ces raisons, il nous apparaît primordial que les décisions qui seront éventuellement prises au terme des audiences publiques sur la production porcine durable devront à la fois s'appuyer et s'équilibrer sur trois grands principes : le principe de précaution, le principe d'équité et le principe d'utilité sociale.

Le principe de précaution vise à diminuer au maximum tout risque pour la santé humaine. Le principe d'équité vise à respecter le milieu et les manières de vivre des différentes communautés québécoises, incluant les communautés agricoles. Le principe d'utilité sociale vise à s'assurer que les retombées positives de l'utilisation d'un produit soient plus grandes que les retombées négatives pour l'ensemble de la société.



CONCLUSION

La relation homme-animal a un impact majeur sur la santé publique et constitue la santé publique vétérinaire. Cet impact comprend l'utilisation des animaux dans l'alimentation des humains, les animaux de compagnie et le partage du même environnement par les hommes et les animaux. Cette relation a des aspects positifs comme l'alimentation et le compagnonnage ainsi que des aspects négatifs comme les zoonoses et la contamination environnementale.

La santé humaine est intimement liée à la santé animale. Une collaboration étroite entre ces deux domaines s'avère essentielle à la résolution commune et continue des problématiques liées aux activités du secteur agricole.

Les médecins vétérinaires désirent conjuguer leur expertise et leurs efforts à ceux de tous les autres intervenants pour contribuer à résoudre les problématiques complexes générées par l'industrie porcine au Québec.

Ils souhaitent, à la mesure et dans les limites de leurs compétences, aider les décideurs à établir des politiques fondées sur la science et les grands principes de gestion de risque afin que les conditions d'une production porcine durable s'installent au Québec.

Ce mémoire est le fruit de la collaboration des docteurs :

- Sylvain Quessy, professeur en hygiène vétérinaire et titulaire de la Chaire de recherche en salubrité des viandes à la Faculté de médecine vétérinaire;
- Michel Bigras-Poulin, président de l'Association des médecins vétérinaires en santé publique du Québec (AMVSPQ);
- Alain Laperle, spécialiste en pathologie et administrateur de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Christian Cloutier, médecin vétérinaire en pratique porcine, également administrateur à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.



ANNEXE I **FORMATION DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES AU QUÉBEC**

Le cours universitaire, désormais allongé à cinq ans, est donné à la seule Faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique du Nord, soit la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal localisée à St-Hyacinthe.

L'accréditation par l'American Veterinary Medical Association (AVMA) lui assure une reconnaissance à l'échelle nord-américaine. Il est à souligner qu'il n'existe que trois autres facultés de médecine vétérinaire au Canada.

Les vétérinaires formés hors Québec, autorisés à pratiquer au Québec, doivent répondre aux mêmes critères de formation et d'admission à la pratique.

À titre d'exemple, voici une liste de quelques cours spécifiquement d'intérêt en santé animale porcine et en santé publique.

PREMIER CYCLE

Le cours « **Infectiologie** » traite des modes de transmission, de la pathogénicité et de la virulence, ainsi que du diagnostic des principaux pathogènes chez les animaux.

Un volet porte sur l'utilisation des antimicrobiens, en particulier chez le porc.

Le cours « **Maladie infectieuse, santé publique et zoonoses** » traite des maladies infectieuses communes à plusieurs espèces, de l'innocuité des aliments d'origine animale ainsi que des maladies infectieuses animales transmissibles aux humains (45 heures).

Le cours « **Agents infectieux et animaux de rente** » porte sur les principaux éléments microbiologiques reliés au diagnostic et au contrôle des bactéries pathogènes rencontrées chez les animaux.

Cours d'orientation :

- Méthodologie et médecine réglementée (30 heures)
- Hygiène des viandes et santé publique (30 heures)
- Gestion du risque en production animale (30 heures)

Stage obligatoire de 30 heures/semaine par trimestre en médecine réglementée et en santé publique.



DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLE

Microprogrammes en technologie et salubrité des viandes (180 heures)

D.E.S.S. en technologie et salubrité des viandes (450 heures)

Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP) et Chaire de recherche en salubrité des viandes, programmes de MSc et de PhD

Programmes de MSc et de PhD également offerts en Épidémiosurveillance et gestion du risque

SPÉCIALITÉS

Six spécialités vétérinaires sont actuellement reconnues par l'Ordre au Québec : la pathologie, la pathologie clinique, la chirurgie, la médecine interne, la microbiologie et la thériogénologie.

